



Arrêté n°6 portant organisation
de l'élection des représentants étudiants
au conseil d'administration
du centre régional des œuvres universitaires de Lille

La rectrice de région académique Hauts-de-France
Rectrice de l'Académie de Lille
Chancelière des Universités

- **Vu** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R822-1 et R822-12 ;
- **Vu** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 ;
- **Vu** le décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 ;
- **Vu** le décret n°2021-90 du 29 janvier 2021 ;
- **Vu** le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 ;
- **Vu** l'arrêté du 13 août 2021 ;
- **Vu** la circulaire du 31 août 2021 ;
- **Vu** les arrêtés rectoraux du 21 septembre 2021 et du 28 octobre 2021 relatif à la composition de la commission électorale du CROUS de Lille ;
- La commission électorale ayant été consultée le 18 novembre 2021 ;

ARRETE

Article 1 : dans le cadre de l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de l'académie de Lille qui aura lieu du lundi 6 décembre au vendredi 10 décembre, les listes de candidats suivantes sont déclarées recevables :

- « Active ton CROUS »,
- « Bouge ton CROUS »,
- « CGT étudiant-e-s une nécessité pour le progrès social ! »,
- « FSE et Solidaires pour un service public du CROUS gratuit et de qualité »,
- « InterrAsso : Ton réseau étudiant »,
- « UNEF le syndicat étudiant, en bande organisée contre la précarité, pour une allocation d'autonomie et des CROUS égalitaires et écologiques ! »
- « UNI la droite étudiante ! »

Article 2 : la commission électorale instituée par l'arrêté rectoral du 21 septembre 2021 est présidée par la rectrice de région académique ou, en son absence, par son représentant.

Article 3 : la commission électorale est composée ainsi qu'il suit :

Représentants du Crous de Lille:

Représentants titulaires

- M. Emmanuel PARISIS
- M. Laurent SOUCHEYRE
- Mme Annick DORTU
- M. Belkacem CHERIK
- Mme Aurélie DUBOIS

Représentants suppléants

- Mme Séverine DELIESSCHE
- Mme Jennifer BETTE
- Mme Béatrice FACON
- M. Fabrice LELEU
- Mme Estelle DAPPRIMEE

Représentants des organisations étudiantes représentatives :

Représentants titulaires

- M. Isa BULUT, représentant d' « Active ton CROUS ! »
- Mme Clairanne DUFOUR, représentante de « Bouge ton CROUS ! »
- M. Ivan KRETT, représentant de la « CGT étudiant-e-s »
- Mme Adria MADELIN, représentante de « FSE et solidaires »
- M. Romain GAUDY, représentant d' « Intersasso »
- M. Suny GUERY, représentant de l' « UNEF »
- Mme Hélène CASADO, représentante de l' « UNI »
- M. Michel GROMADA, représentant de l' « UNION »

Représentants suppléants

- Mme Ryhana ABD EL RAHMAN, représentante suppléante d' « Active ton CROUS ! »
- N
- M. Yanis MEEGENS, représentant suppléant de la « CGT étudiant-e-s »
- Mme Johaina HURET, représentante suppléante de « FSE et solidaires »
- M. Martin MURCIA, représentant suppléant d' « Interasso »
- Mme Sarah GUENIOT, représentante suppléante de l' « UNEF »
- M. Cyrille MACRON, représentant suppléant de l' « UNI »
- Mme Hafsa ASKAR, représentante suppléante de l' « UNION »

Article 4 : le présent arrêté sera publié sur le site internet du CROUS de Lille.

Article 5 : le directeur général du CROUS de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 18 novembre 2021



Valérie CABUIL